

FOLIO 41

COMMUNE DE CESSY

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SEANCE DU 28 mars 2024

PROCES - VERBAL

Nombre de membres
Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 4
Votants : 7
Date de convocation : 15 mars 2024
Date d'affichage : 15 mars 2024

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à 19h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 15 mars 2024 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme COTTRON Marie, Mme LEVRIER Séverine, Mme SALAUN Bénédicte, Mme MIRAILLET Chantal, Madame BOUIN Danièle

Absents/excusés :

M. Christophe BOUVIER, Mme ROBILLARD Marine, Mme TEXIER Marjorie, Mme MAILLARD Monique,

Procurations :

Mme TEXIER Evelyne donne procuration à Mme VIPREY Serenella

Secrétaire de séance : Madame Marie COTTRON

FOLIO 42

1 - Approbation du Compte-rendu de la séance du 15 Février 2024

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

La Vice-Présidente de séance demande aux membres du Conseil d'Administration si le compte-rendu de la séance du 15 février 2024 appelle des observations.

Aucune observation n'est formulée.

**Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **ADOpte** le compte-rendu de la séance du 25 février 2024

2 - Approbation du compte de gestion 2023

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, présente le compte de gestion 2023 dressé par Monsieur le Trésorier Principal de Gex. Elle rappelle que ce document rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice comptable.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis doit être conforme aux écritures de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Elle précise que la différence de 30 € des excédents de fonctionnement provient d'une erreur matérielle lors de la saisie en 2023.

**Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **CONSTATE** que le compte de gestion 2023 du CCAS est conforme au compte administratif 2023 du CCAS ;
- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du CCAS dressé par Monsieur le Trésorier Principal de Gex ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce document et toutes pièces s'y rapportant.

FOLIO 43

Le compte de gestion est consultable en mairie au service CCAS.

3 - Approbation du compte administratif 2023

Rapporteur : Mme Serenella VIPREY

Afin d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, le Conseil d'Administration du CCAS doit procéder à l'approbation du compte administratif après production du compte de gestion par le comptable.

Pour ce point de l'ordre du jour, le conseil d'administration du CCAS élit son Président, et Madame VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, se retirera au moment du vote du compte administratif, après sa discussion.

Mme MIRAILLET est élue Présidente de séance.

SECTION FONCTIONNEMENT

1) Dépenses

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de **23 351,44 €** dont 23 069,44 € d'opérations réelles et 282,00 € d'opérations d'ordre.

La répartition des dépenses de fonctionnement dans les différents chapitres budgétaires est la suivante :

Chapitre 011	Charges à caractère général	19 139,65 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	3 929,79 €
Chapitre 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	282,00 €

2) Recettes

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à la somme de **42 075 ,17 €** dont 27 739,57 € d'opérations réelles et 14 335,60 € d'excédent de fonctionnement reporté de 2022.

La répartition des recettes de fonctionnement dans les différents chapitres budgétaires est la suivante :

Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	14 335.60 €
Chapitre 70	Produits des services	267,13 €

FOLIO 44

Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	22 000,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	4 822,34 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	650.10 €

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 18 723,73 €.

SECTION INVESTISSEMENT

1) Dépenses

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée sur l'exercice 2023.

2) Recettes

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à la somme de **3 684,36 €** dont 282,00 € d'opérations d'ordre et 3 402,36 € d'excédent reporté de 2022.

La répartition des recettes d'investissement dans les différents chapitres budgétaires est la suivante :

Chapitre 165	Dépôts et cautionnement reçus	0,00 €
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 402,36 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	282,00 €

La section d'investissement dégage un résultat excédentaire de 3 684,36 €.

Le Compte Administratif 2023 du CCAS dégage un résultat de clôture de 18 723,73 €.

Le Compte Administratif du CCAS est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Madame VIPREY, Vice-Présidente du CCAS se retire.

FOLIO 45

**Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du CCAS.

Madame VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, revient et reprend la Présidence de séance.

4 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Vu le débat d'orientation budgétaire du 15 février 2024,

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, expose que, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le Conseil d'Administration du CCAS doit procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice précédent.

Pour 2023, la section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de **18 723,73 €** déterminé comme suit :

- Dépenses	23 351,44 €
- Recettes	42 075,17 €

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, propose d'affecter sur le budget 2024 la totalité du résultat excédentaire de fonctionnement 2023 en section de fonctionnement.

**Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'affecter la totalité du résultat excédentaire de fonctionnement soit **18 723,73 €** en section de fonctionnement.

FOLIO 46

5 - Vote du budget primitif 2024

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Vu le débat d'orientation budgétaire du 15 février 2024

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS présente au Conseil d'Administration le projet du budget primitif 2024 préparé selon les orientations budgétaires définies en séance du 15 février 2024.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 40 273,73 €.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 966,36 €

Le projet du budget s'équilibre comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses par chapitre :

Chapitre 68	Opérations d'ordre entre sections (Amortissement des immobilisations)	282,00 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	28 107,23 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	11 884,50 €
Total dépenses de fonctionnement		40 273,73 €

Recettes par chapitre :

Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	18 723,73 €
Chapitre 70	Produits de services, domaine et ventes diverses	850,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	15 000.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	5 000.00 €
Chapitre 70	Produits exceptionnels	700.00 €
Total recettes de fonctionnement		40 273,73 €

FOLIO 47

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, soumet au vote la section Fonctionnement du Budget primitif 2024.

**Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

➤ **APPROUVE** la section de Fonctionnement du Budget Primitif 2024.

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, présente la section d'investissement.

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses par chapitre :

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés (Dépôts et cautionnements reçus)	282,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 684,36 €
Total dépenses d'investissement		3 966,36 €

Recettes par chapitre :

Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 684,36 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections (Amortissement des immobilisations)	282,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés (Dépôts et cautionnements reçus)	0,00 €
Total recettes d'investissement		3 966,36 €

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, soumet au vote la section Investissement du Budget primitif 2024.

FOLIO 48

**Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la section d'investissement du Budget Primitif 2024 ;
- **APPROUVE** le budget primitif 2024 du CCAS.

6 - Compte-rendu des actes

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Le Président de séance rend compte des décisions prises en application de la délégation de compétences accordée par le conseil d'administration en séance du 2 juillet 2020.

Le 15 février 2024, Monsieur BOUVIER Christophe, Président du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

Le 22 février 2024, Monsieur BOUVIER Christophe, Président du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

Le 29 février 2024, Monsieur BOUVIER Christophe, Président du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

Le 7 mars 2024, Monsieur BOUVIER Christophe, Président du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

Le 14 mars 2024, Monsieur BOUVIER Christophe, Président du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

Le 21 mars 2024, Monsieur BOUVIER Christophe, Président du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

Le Conseil d'Administration,

Vu la délibération du 2 juillet 2020

- **PREND ACTE** des actes passés en vertu de la délégation de compétences citées ci-dessus.

Questions diverses

FOLIO 49

Madame COTTRON informe qu'elle souhaite se porter candidate pour faire le relais entre les familles dans le besoin et l'association « Nos chers Voisins ». Elle précise qu'elle pourra accompagner les personnes en difficultés notamment en les aidant à obtenir des vêtements pour les enfants.

Madame VIPREY signale qu'un élan de solidarité et de générosité s'est mis en place pour aider les deux familles victimes de l'incendie qui a eu lieu le samedi 9 mars dernier. Le CCAS a fait un appel à la solidarité par l'intermédiaire du service communication de la commune pour faire obtenir à la famille la plus touchée, de l'électroménager pour équiper le nouveau logement qui leur a été attribué. Ils ont pu obtenir un logement pérenne. Un logement temporaire a été proposé à la seconde famille le temps que le nettoyage de leur maison soit effectué.

Le vendredi 8 mars dernier, le CCAS a offert une rose aux femmes de la commune. 350 fleurs ont été distribuées dans les différents commerces ainsi qu'au personnel féminin de la commune. Une autre organisation sera à prévoir concernant la livraison par la fleuriste. Celle-ci s'est faite trop tardivement. Madame VIPREY propose que le CCAS se charge d'aller chercher la commande la veille afin de pouvoir distribuer les fleurs le matin de bonne heure.

Madame VIPREY informe l'assemblée qu'une demande d'ouverture de micro-crèche a été reçue par le CCAS. Elle précise qu'elle a contacté la porteuse du projet et l'a dirigé vers les services compétents de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex qui donnera un avis sur son éventuelle ouverture sachant qu'une micro-crèche privée est situé dans le même quartier.

Madame VIPREY informe qu'une prochaine rencontre aura lieu avec le centre socioculturel les Libellules afin d'organiser conjointement une manifestation à destination des anciens de la commune.

Madame MIRAILLET s'interroge sur le fait que le CCAS offre en fin d'année aux anciens, un repas ainsi qu'un colis. Elle explique, qu'après avoir échanger avec d'autres communes, les CCAS offrent soit le repas, soit le colis. Madame VIPREY précise que c'est une volonté du Maire d'offrir les deux aux séniors de plus de 70 ans résidant sur la commune.

Aucune autre question diverse n'est posée.

La séance levée à 20h25.



La Vice-Présidente du CCAS
Madame Serenella VIPREY